

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Naomi Allard

<https://www.cadre21.org/membres/11da902fe1457961120cddb3>

Date d'obtention : 2022-09-21 14:14:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois intervenir auprès des jeunes impliquées rapidement en remplissant le formulaire SEXTO afin de déterminer l'ampleur de la situation, le types de photos partagées et les jeunes responsables. Si je dois rencontrer le jeune impliqué qui possède les photos, je confisque son cellulaire et lui explique qu'il sera prise en charge par les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai davantage préparé et je pourrai intervenir rapidement ayant conscience des étapes à suivre et des rôles de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois jamais demander de voir les photos.